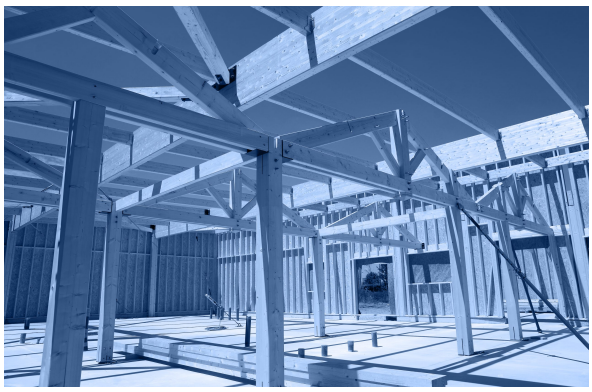
Menuisier industriel – fabrication de fenêtres et portes



CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 3

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
17/02/2026

N° DE FICHE
RNCP37327

Missions

À partir d'instructions de travail, dans le respect des procédures et des règles de sécurité, le menuisier industriel – Fabrication de fenêtres et portes intervient dans le processus de fabrication, en série de menuiseries extérieures en bois, en PVC, aluminium, mixte, en dimensions standard ou sur-mesure : fenêtres, portes-fenêtres, portes d'entrée, volets (roulants ou battants) ou de produits annexes (habillages).

- Production des pièces à assembler : débit, usinage et profilage de pièces en bois, PVC, aluminium
- Assemblage des pièces par différents procédés (collage, chevillage, vissage, soudure).

Activités

- À partir des consignes et des documents de fabrication (consignes, modes opératoires, plans…), préparation des opérations de menuiserie industrielle de fenêtres et portes et suivi de la production à son poste.

Métiers liés

- Opérateur de débit
- Opérateur d'usinage
- Opérateur sur chaines de montage/de fabrication
- Opérateur de production
- Agent de fabricationIIOpérateur de production
- Menuisier industriel
- Menuisier fabrication ALU/PVC/BOIS

CERTIFICATEURS

UNION DES FABRICANTS DE MENUISERIES
Commission nationale paritaire de l'emploi menuiseries, charpentes, constructions industrialisées et portes planes

CONVENTION COLLECTIVE

3222 Convention collective nationale des menuiseries charpentes et constructions industrialisées et des portes planes

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation
- Demandeurs d'emploi

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience - VAE si la certification est active au RNCP

BC01 - Préparer les opérations de menuiserie industrielle de fenêtres et portes et assurer le suivi de la production à son poste.

- Exploiter un dossier de fabrication de menuiseries de fenêtres et portes pour organiser et mettre en œuvre les opérations à réaliser selon les modes opératoires et les consignes d'hygiène, de sécurité et d'environnement.
- Identifier les spécifications techniques des menuiseries à produire afin d'appréhender leur particularité et les critères qualité dans l'exécution des opérations.
- Rendre compte et communiquer dans son activité professionnelle afin d'assurer la traçabilité des opérations et de tout ce qui se rapporte au fonctionnement du poste.

BC02 - Produire et assembler des pièces menuisées «fenêtres et portes».

- Régler et utiliser les machines-outils (conventionnelles ou à positionnement numérique) dans le respect des règles de sécurité et conformément au dossier de fabrication afin d'obtenir une production conforme.
- Effectuer la maintenance de 1er niveau des machines-outils dans le respect des consignes et des règles de sécurité, afin de prévenir les dysfonctionnements et les risques d'incidents.
- Réaliser les opérations de découpe, d'usinage et de profilage conformément au dossier de fabrication et dans le respect des règles de sécurité afin d'obtenir des pièces menuisées répondant aux critères qualités fixés.
- Mettre en œuvre les techniques d'assemblage des pièces menuisées conformément au dossier de fabrication et dans le respect des règles de sécurité afin d'obtenir les sous-ensembles de fenêtres et portes répondant aux critères qualités fixés.

BC03 - Monter les sous-ensembles et équiper les menuiseries «fenêtres et portes».

- Vérifier le fonctionnement des matériels portatifs ou semi-portatifs, assurer la maintenance de 1er niveau dans le respect des consignes et des règles de sécurité, afin de prévenir les dysfonctionnements et les risques d'incidents.
- Réaliser les opérations de montage et de réglage des sous-ensembles et équiper les menuiseries conformément au dossier de fabrication et dans le respect des règles de sécurité afin d'obtenir des fenêtres et portes répondants aux critères qualités fixés.

Modalités d'évaluation

- Livret du candidat réalisé individuellement comprenant un auto-positionnement. Lieu : En centre de formation ou en entreprise. Durée : 1h.
- Questionnaire écrit à visée professionnelle, réalisé individuellement. Lieu : En centre de formation et/ou en entreprise. Durée de l'épreuve : 2h.
- Observation individuelle et questionnement en situation de travail (réelle ou reconstituée). Lieu : En centre de formation et/ou en entreprise. Durée de l'épreuve : 30 minutes.
- Jury d'examen mis en œuvre à l'issue des évaluations. Il s'agit d'un entretien individuel avec deux professionnels du métier. Lieu : En centre de formation ou en entreprise. Durée de l'épreuve : 1h.

La certification est composée de 3 blocs de compétences.
Le candidat doit valider les blocs de compétences pour l'obtention du CQP dans son intégralité, quelle que soit la voie d'accès. Chaque bloc est certifiable, et donne lieu à une évaluation et à une validation.

En cas de validation partielle de la certification, une attestation est délivrée à chaque candidat. En cas de validation totale, le document officiel est délivré à chaque candidat.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/refActivity/23789/441766